

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019)

Heft: 2258

Artikel: Conseil national : des amitiés très intéressées : le bonus ambigu de l'apparentement pour les élections à la proportionnelle

Autor: Linder, Wolf

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil national: des amitiés très intéressées

Le bonus ambigu de l'apparentement pour les élections à la proportionnelle

Wolf Linder - 20 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35480>

Les partis politiques se sont fait des avances mutuelles bien avant que ne s'ouvre la campagne pour les élections fédérales d'octobre prochain. Ils ont cherché des partenaires pour des listes apparentées qui, ensemble, permettent d'optimiser les gains en sièges au Conseil national.

La raison en est simple: un groupe de listes apparentées est considéré comme une liste unique pour le calcul de la répartition proportionnelle des sièges. Participer «*en famille*» à la compétition électorale au lieu de se lancer en solitaire est donc prometteur: un membre de la famille est presque toujours gagnant.

La course aux apparentements

Pour les prochaines élections, tous les camps politiques annoncent des listes apparentées. On en compte environ 50 et les négociations sont encore en cours dans quelques cantons. Sur les 19 apparentements de la gauche, on trouve surtout le PS et les Verts. Sur les neuf listes apparentées de la droite, l'UDC compte sur l'appui de la Lega tessinoise et des conservateurs évangéliques ([UDF](#)), mais beaucoup plus rarement des libéraux-radicaux (PLR). La fragmentation du centre politique se reflète dans les 21

listes apparentées: mise à part son alliance traditionnelle avec le PLR dans certains cantons, le PDC se joint au parti bourgeois démocratique (PBD), au parti évangélique (PEV) et aux Verts libéraux.

Les apparentements peuvent substantiellement modifier les résultats du scrutin. Selon le politologue [Daniel Bochsler](#), lors des élections au Conseil national de 2015, 24 mandats ont été attribués en raison d'apparentements. En ont profité surtout le PS (+8), le PDC (+5), les libéraux-radicaux et les Verts libéraux (+3).

Logique arithmétique et cohérence politique

On pourrait croire que la réalisation d'un apparentement suit une simple logique arithmétique. Cela est vrai pour les petits partis qui, dans les cantons peu peuplés, n'ont aucune chance d'obtenir les 20 ou 25% des suffrages nécessaires pour obtenir un seul des 5 ou 6 sièges en jeu. Ils n'ont pas d'autre choix que de réunir leurs forces ou de coopérer avec un parti plus fort pour bénéficier du poids même modeste de leur électorat.

Cependant, il ne faut pas surestimer cette influence. Dans de telles alliances, le partenaire le plus fort sort souvent gagnant. Mais en

général, il reste difficile de prévoir le gagnant d'un apparentement. Pour le PS et les Verts, régulièrement apparentés, les apparentements consistent souvent à un jeu à somme nulle: le gain des Verts est compensé par une perte du PS et vice versa. Dès lors la «*famille*» apparentée peut compter sur un succès, mais le membre heureux qui gagne la compétition n'est guère connu à l'avance.

Le gagnant est déterminé lors de la deuxième répartition des sièges. Dans notre système proportionnel, cette procédure s'avère extrêmement sensible, pour ne pas dire aléatoire: une trentaine de votes peut décider de l'élection d'un candidat.

La logique arithmétique est certes à la base de tout accord entre deux ou plusieurs partis, mais elle peut être supplantée par des facteurs politiques. L'UDC, par exemple, cherche souvent l'apparentement avec le PLR, mais ne l'obtient que rarement. En effet, comment expliquer aux partisans du PLR que leurs suffrages pourraient profiter à un représentant de l'UDC qui défend des positions diamétralement opposées, par exemple sur l'accord institutionnel avec l'Union européenne ou la libre circulation des personnes?

L'expérience des parlements cantonaux

Il est intéressant de voir comment les cantons gèrent les ambiguïtés des apparentements. Un quart d'entre eux interdisent les apparentements qui contournent le quorum électoral fixé dans onze cantons. La moitié des cantons les autorisent, alors que six cantons alémaniques ont, eux, changé leur mode de représentation proportionnelle, passant d'une simple méthode

arithmétique de répartition entre les partis, selon la formule dite Hagenbach-Bischoff, au système du double Pukelsheim ([DP 2086](#)) qui privilégie la représentativité politique sur la représentation territoriale. Cette dernière méthode rend les apparentements superflus.

Malheureusement, elle engendre un autre inconvénient: Hagenbach-Bischoff permet à chaque élève du degré secondaire de vérifier la répartition des sièges à

l'aide d'un crayon et d'une feuille de papier. Avec la méthode Pukelsheim, par contre, on a besoin d'un ordinateur, d'un programme spécifique et d'un expert pour procéder à la répartition des sièges.

Malgré leurs ambiguïtés, les apparentements ne vont donc pas disparaître à court terme. En effet, ils offrent des avantages électoraux auxquels aucun parti politique - sauf l'UDC peut-être - ne peut envisager de renoncer.

Le fouillis du «streaming»

Nouvelle technologie, nouvelle offre pour les consommateurs, mais aussi énormes enjeux commerciaux

Jacques Guyaz - 23 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35500>

Aujourd'hui, la vidéo à la demande, autrement dit la possibilité de visionner un film, une série ou une émission de TV sur son écran de télévision ou sur son ordinateur, mais sans l'enregistrer, s'est banalisée. Le mot anglais *streaming* s'est imposé pour désigner cette technologie et l'on parle désormais de «plateforme» pour désigner les sites qui offrent des centaines, voire des milliers de films et de séries pour un abonnement très modique, de l'ordre de 20 francs par mois.

[Netflix](#) domine aujourd'hui le marché, avec ses productions originales, ses films d'auteur qui ne sortent pas en salle,

mais surtout son catalogue de films et de séries qui ne lui appartiennent pas, mais dont il a acquis la licence. Mais, dans cet univers technologique, les évolutions sont rapides et Netflix va se confronter à deux énormes concurrents.

D'abord Disney qui lance sa propre plateforme en novembre aux Etats-Unis et au printemps 2020 en Europe. Disney dispose de la plus grande force de frappe financière du monde audiovisuel avec ses innombrables dessins animés, le catalogue [Marvel](#) qui contient la plupart des films de superhéros, sans parler des Star Wars ou de [Pixar](#) qui produit les meilleurs films

d'animation du moment. Les produits Disney constituent l'essentiel des entrées dans les salles de cinéma du monde entier. Et surtout Disney est propriétaire des contenus qu'il diffuse, alors que rien ne dit que les licences détenues par Netflix pour nombre de produits à son catalogue seront maintenues sur une longue durée...

L'autre gigantesque concurrent, c'est Apple, avec ses énormes réserves financières que la firme de Cupertino ne sait trop comment investir. L'entreprise, qui produit les iPhone et les Mac, lance également sa plateforme au mois de